

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 339 20 novembre 1975
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

339

Domaine public

Participer

A chaque élection, il progresse ; en octobre, il a manqué de peu la majorité absolue ; c'est le plus important parti du pays, celui des abstentionnistes.

Les observateurs s'interrogent, les hommes politiques sont inquiets. C'est qu'il y va de la légitimité du système politique et, si la tendance s'accroît encore, de celle des élus eux-mêmes. Déjà, après certaines votations pour lesquelles les électeurs n'ont pas cru devoir se déplacer, n'a-t-on pas vu les perdants mettre en doute la victoire d'un si petit nombre, et de lancer l'idée d'un quorum ?

La politique est pour beaucoup devenue une activité à part, un champ clos où s'affrontent des acteurs professionnels. Le citoyen n'est souvent plus qu'un spectateur, impuissant et désintéressé. Les escarmouches et les combinaisons qui se développent actuellement en vue de l'élection du Conseil fédéral illustrent bien cet état de choses. Une récente enquête de l'hebdomadaire « Schweizer Illustrierte » auprès des abstentionnistes d'octobre révèle que 36 % d'entre eux motivent leur inaction par un manque d'intérêt pour la politique.

Premier paradoxe. Alors que l'on croit déceler une dépolitisation croissante, toute une série d'activités politiques se développent, foisonnent. Un seul exemple de ce renouveau : le nombre impressionnant d'initiatives populaires déposées ces temps auprès de la Chancellerie fédérale.

Second paradoxe. Les milieux politiques sont agacés par cet activisme. Ce n'est pas de cette participation-là qu'ils veulent. Le Conseil fédéral propose de doubler le nombre des signatures pour l'initiative et le référendum ; le Conseil des Etats l'a suivi dans cette voie ; une commission du Conseil national suggère maintenant, avec l'accord du gouvernement, de fixer à douze mois le délai maximum pour faire aboutir une initiative populaire !

Les représentants du peuple se plaignent du désintérêt croissant de ce peuple pour les affaires publiques, mais leur première réponse consiste à limiter cette participation... Il ne faut pas en effet se leurrer : ces propos ne sont pas seulement des mesures techniques ; derrière ces « adaptations » perçues une volonté politique, celle de limiter l'expression des demandes à des groupes sérieux et respectables, établis, ceux qui ont le nombre, ceux qui ont les moyens.

C'est oublier que les droits populaires existent d'abord pour d'autres, qui n'ont pas leurs entrées au Parlement et dans l'Administration.

Deux exemples récents. L'initiative contre le bruit des véhicules à moteur et celle pour l'interdiction de la publicité contre le tabac viennent d'être déposées ; elles sont l'œuvre de petits groupes, inconnus ou presque, qui remettent en question les compromis intervenus entre l'administration et deux puissants lobbies, celui de l'automobile et celui du tabac ; par ces initiatives, des citoyens veulent rouvrir un débat trop restreint et trop tôt clos (DP 335).

Si les mesures préconisées sont adoptées, ce sont ces groupes qui en pâtiront, et eux seuls. Sous prétexte d'améliorer le processus démocratique, on est en train de faire taire des voix qui ont quelque chose à imposer dans le concert des forces helvétiques. Etrange conception qui tient pour justifiée une participation sage et mesurée seulement ; celle en somme qui se contente d'approuver et de légitimer ce qui a été décidé en haut lieu par des spécialistes.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; pp. 2/3 : La gauche, la radio et la télévision ; p. 4 : Publicité et atome ; pp. 4/5 : Surveillance des prix : les commissions proposent et le Parlement dispose ; p. 6 : Point de vue — Le semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 7 : Un nouveau climat pour l'USS ; p. 8 : Les lendemains de la construction — Neuchâtel : les limites d'un sacrifice.

Lucidité

... Je vous demandais si vous aviez lu « Les Vivants et la Mort », de Jean Ziegler.

Je vous dois un aveu : je ne l'avais pas lu moi-même ! Seulement entendu son interview à Radio-Sottens, au cours de l'un de ces excellents « En questions » dont Jacques Bofford a le secret. Qui m'avait enthousiasmé. Je viens enfin de le recevoir (tout de suite épuisée, la première édition) et de me mettre à le lire...

Il passe mes espérances ! Concernant un livre atroce par beaucoup de côtés, je ne devrais pas écrire ça. Tant pis : il passe mes espérances, par sa générosité, par sa lucidité.

Tenez, ce paragraphe, le deuxième paragraphe de la première page, simplement ce deuxième paragraphe (passé le léger agacement du premier paragraphe, où l'on rencontre, c'est vrai, de ces expressions qui ont le don de faire grimper au mur mon ami Marc, telle que « l'événementialité infra-conceptuelle »...) :

« Je suis parti pour l'Afrique en 1961. J'y suis resté près de deux ans. Au Congo d'abord, puis au Burundi. Patrice Lumumba avait été assassiné le 17 janvier 1961. D'horribles massacres, des famines ravageaient alors le Congo. En moins de quatre ans, le pays perdit plus de deux de ses quatorze millions d'habitants... »

Encore un record de battu : j'en étais resté à la Guerre de Trente Ans, 1618-1648, qui voit la population de l'Allemagne passer de 15 millions à 3 millions.

« ... Les enfants des faubourgs de Kinshasa, couchés sur le flanc, torturés par la faim et que les déchets des restaurants luxueux de Kalina auraient suffi à nourrir, m'habiteront jusqu'à la fin de mes jours... »

(Moi habité par les visages lumineux de Martine et de Philippe, de Bernard et d'Anne...)

« ... les enfants noirs ne pouvaient pas pénétrer dans l'enclave blanche ; le mendicité même leur

était interdite. Je les ai vus refusant de mourir, se dresser sur leurs jambes. Fragiles, avec une démarche grotesque, comme des araignées géantes, debout ou à quatre pattes, appuyés les uns sur les autres, les plus grands portant ou traînant leurs frères plus petits, les enfants squelettiques des faubourgs avançaient vers les barbelés de Kalina. Au-delà de la barrière, les Gurkhas gardaient l'Hôtel Royal et le quartier blanc. Un Gurka leva sa mitraillette vers le ciel. Une salve partit. Les squelettes continuaient d'avancer. Arrivés à la barrière, la plupart s'effondrèrent. Ils restèrent couchés sur le flanc, les yeux grand ouverts, en une agonie qui, pour certains, devait durer des heures. D'autres, dans un ultime sursaut, se jetèrent contre les barbelés et y restèrent accrochés ; d'autres encore, retombèrent sur la piste, bras écartés et moururent. Leurs yeux, jusqu'à la fin des temps, me regarderont. »

* * *

A propos, il paraît qu'une vive polémique vient d'éclater dans nos « Lettres » vaudoises, au sujet du problème de l'érotisme...

J. C.

La gauche, la radio et la télévision

Trois thèses :

A. « La radio et la télévision sont actuellement les principaux distributeurs des informations, comme de la connaissance, et, par là, diffusent une idéologie à sens unique. Elles divisent les citoyens en deux camps : ceux qui reçoivent passivement les messages et ceux, très peu nombreux, qui les produisent. Il n'est pas question de mettre en cause ici l'honnêteté des réalisateurs et des techniciens qui font des efforts méritoires pour disposer d'une certaine autonomie de création, mais de dénoncer les impératifs auxquels ils doivent se soumettre. »

B. « Le développement technologique du câble ne se réduit pas à la réception de nombreuses chaînes, il permet de mettre en place une télévision radicalement différente de la télévision traditionnelle : la télévision communautaire qui donne à la démocratie locale et régionale les moyens dont elle ne peut être aujourd'hui privée. »

C. « Actuellement, la manière d'utiliser la radio et la télévision est conforme à la volonté et aux intérêts des couches dominantes de notre société et ne peut que renforcer les structures économiques et politiques en place, si bien que toute idée de changement et de progrès n'allant pas dans le sens des intérêts en question est bannie ou, tout au moins, présentée comme insolite. Une telle situation n'est pas conforme à la Constitution de 1848, laquelle assure l'expression démocratique des opinions. »

Un constat patent

Soit, en bref : la démocratisation de l'information est mise en échec par les structures des moyens de communication de masse ; l'avènement de la télévision communautaire en est à s'affirmer dans un vide juridique avant tout propice à des opérations commerciales fructueuses ; le contrôle démocratique de la radio et de la télévision échappe à la plus grande masse des consommateurs d'émissions. Un tel constat était devenu patent, au long des années, parmi les nombreux groupes qui, en Suisse romande notamment et particulièrement dans les rangs de la gauche démocratique, s'intéressent aux questions touchant de près ou de loin à l'audiovisuel.

Aujourd'hui, « sur l'initiative de quelques militants venant des principales organisations de gauche en Romandie (fédérations de l'Union syndicale suisse, Parti du travail, partis socialistes romands) des travaux ont été entrepris afin de mettre sur pied une association, regroupant toutes les forces populaires et devant permettre une défense efficace de leurs intérêts et de leurs droits contre les atteintes fréquentes qui leur sont faites par la

radio et la télévision ». C'est la naissance prévue pour bientôt, sur les thèses exposées plus haut, d'une Association romande pour une radio-télévision démocratique (Arted). Une organisation capable d'être tout à la fois un catalyseur des critiques et des aspirations des usagers des moyens de communication de masse, un lieu de rencontre des groupes spécialisés dans les problèmes de l'audiovisuel (qui travaillaient jusqu'ici chacun pour son compte), et aussi un instrument de formation du grand public souvent encore dépassé par l'importance de l'enjeu. Pour cela, un large consensus de la gauche paraît nécessaire.

Un groupe de pression supplémentaire aspirant à s'introduire, sous le couvert de la défense des intérêts du plus grand nombre, dans le ménage intérieur de la radio et de la télévision, dira-t-on peut-être... Certes, dans notre pays, après, il faut le dire, la majorité de nos voisins, qu'ils soient allemands, italiens, français ou suédois, se révè-

lent au grand jour des appétits politiques insatiables dans la sphère de la télévision particulièrement. On pense au « Club Hofer », stipendié outre-Sarine par les milieux de la haute finance et du patronat (des dizaines de milliers de francs par année, et bientôt une publication régulière rédigée par des journalistes professionnels), dont la mission est de mettre au pas la Société suisse de radio et de télévision selon des canons ultra-conservateurs.

Large mission

Dès l'abord, le projet d'Association romande pour une radio-télévision démocratique prend ses distances face à de telles menées : sa mission dépassera de loin celle d'un nouveau gendarme du petit écran et des ondes. S'il doit y avoir contrôle démocratique, ce sera par un éveil du public aux enjeux réels en question (l'Arted se propose d'abord d'agir « auprès des démocrates pour

éveiller leur conscience politique, pour les sensibiliser à la fonction sociale (politique) des moyens de communication de masse, pour les soutenir dans leur participation active à l'utilisation de ces moyens »). Une telle ambition n'a rien de commun avec la simple volonté de s'imposer aux producteurs d'émissions. Un pari pédagogique comme celui-là suppose du reste la mise sur pied d'un travail de formation et d'information : ce sera la création proposée d'une permanence romande, dotée notamment d'un matériel vidéo.

Il faut admettre que c'est dans la préservation stricte d'un équilibre entre ses activités de formation des téléspectateurs et des auditeurs, et celles tenant à l'examen critique des programmes, que l'Arted trouvera à la fois sa crédibilité et son efficacité ; à cette condition, elle ne deviendra pas un « Club Hofer romand de gauche » qui ne ferait que de tendre encore davantage le climat dans le petit monde de l'audiovisuel.

Pour châtrer la SSR

Beaucoup plus, pour l'instant, qu'en Suisse romande, se développe en Suisse alémanique un véritable réseau de groupements divers dont la principale ambition semble être de châtrer la télévision et la radio, jusqu'à les rendre incapables de susciter le moindre esprit critique dans le public.

Le chef du Département des communications et de l'énergie, Willy Ritschard, n'est-il pas allé jusqu'à déclarer dans une interview que ses spécialistes, à qui du reste l'ordre avait été donné de traiter toutes les plaintes de façon sérieuse et complète, étaient actuellement débordés de réclamations. Et Ritschard d'ajouter : « Souvent, j'ai l'impression que toutes les occasions sont bonnes pour faire usage du droit de plainte ; cela pourrait, je le crains, avoir à la longue un effet paralysant sur toutes les personnes concernées ; j'ose espérer que ce n'est pas là le but recherché. » Et de préciser encore : « J'ai, à l'occasion, l'im-

pression que ce n'est pas la SSR qui met en danger cette diversité des opinions, mais plutôt le public qui, de plus en plus — souvent téléguidé en cela par des représentants d'intérêts précis — trouve violemment à redire chaque fois qu'une opinion pas tout à fait conforme sort de la boîte. »

Déluge de plaintes

Et de fait, un épisode rocambolesque de cette petite guerre de la censure s'éclaircit actuellement peu à peu outre-Sarine. Après une émission consacrée, au milieu du mois d'octobre, sur le petit écran, aux comités de soldats, un véritable déluge de plaintes pour violation de la concession, comme on n'en avait pas encore vu malgré les nombreux précédents nés de l'affaire de Kaiser-augst, s'était abattu sur les bureaux des experts du Département des communications et de l'énergie et ceux des responsables de la SSR.

A l'examen, il s'avérait qu'après la dite émission, une publication officielle du Département mili-

taire fédéral avait critiqué violemment les auteurs de ce reportage d'actualité, et avait été jusqu'à désigner, en conclusion, les destinataires des plaintes qui s'imposaient, soit la SSR, le département de W. Ritschard et le Conseil fédéral, avec les adresses utiles...

D'avantage même, on pense avoir découvert, dans les milieux de la Télévision à Zurich, que non seulement la majorité des plaintes reçues ont été conçues, pour le fond, sur un seul schéma, mais qu'elles ont été dactylographiées par une même secrétaire qui s'est contentée, à chaque fois, de changer de machine...

Il est certain, les remarques de W. Ritschard le confirment, que faute d'un effort de formation du public, des manœuvres de ce genre sont destinées à se multiplier, suscitées de façon systématique par les milieux dont l'intérêt est au moins de paralyser les moyens d'information, en faisant fi des droits évidents des téléspectateurs et des auditeurs à l'indépendance des programmes proposés par la SSR.

La publicité et l'atome

« Ma mère manifeste contre les centrales atomiques, pas moi... trop de gens ne sont pas assez au courant des choses contre lesquelles ils protestent, d'ailleurs sur la base d'opinions émotionnelles, de raisonnements à sens unique... » Depuis des mois, de telles déclarations, soigneusement mises en scène façon bandes dessinées, ont envahi les grands quotidiens d'outre-Rhin, à raison d'un quart de page au moins par jour. Le lobby nucléaire tente de remonter le courant par le conditionnement publicitaire.

L'offensive en question a du reste largement es-saimé en Suisse allemande et on imagine qu'elle ne pourra que se développer sur la Suisse entière. Le coup d'envoi de cette campagne avait été donné outre-Atlantique, où les publicistes consultés ont mis unanimement l'accent sur les erreurs commises par les constructeurs de centrales en matière de relations publiques.

Nul doute que les partisans de l'atome ne trouvent

un deuxième souffle dans leurs efforts publicitaires avec le nouvel échec essuyé par Motor Columbus à Kaiseraugst : après les retards dus à l'occupation, c'est l'administration fédérale qui met les pieds contre le mur (pas de trou avant l'été 1976).

Motif officiel : les services compétents pour donner les autorisations sont débordés (trois projets de centrales à examiner en même temps), d'autant plus que la procédure de permis de construire va changer (le feu vert indispensable sera donné en deux fois et non plus en six comme pour Gösgen, par exemple).

Le motif officieux est facile à deviner : le vent commence à tourner, les experts prennent leur temps.

En tout cas, Motor Columbus change de ton. Le chantage à la pénurie d'énergie, à la perte de gain (répercutable à merci sur les consommateurs), fort à l'honneur face à l'« occupation sauvage », n'a plus l'air de mise face aux « lenteurs » précautionneuses de l'administration.

pour une raison simple : l'arrêté fédéral (et l'ordonnance s'y référant) sur « la surveillance des prix, des salaires et des bénéfiques », édicté en décembre 1972, arrive à échéance à la fin de l'année. Il s'agit, par voie de conséquence, de combler ce vide ; le Conseil fédéral s'y est employé, qui a rédigé un projet qui passait début novembre devant les commissaires.

Déjà, les milieux patronaux et bancaires avaient fait savoir leur opposition à une nouvelle surveillance. Les propositions de l'exécutif faisaient ainsi, dans le bulletin de septembre de la Société pour le développement de l'économie suisse, l'objet de critiques définitives aux chapitres suivants :

Les patrons contre la prolongation...

— Prolongation de la mesure : « On ne voit pas bien, d'un seul point de vue objectif, pourquoi au moment où les prix et les marges se contractent sous l'effet d'une offre supérieure à la demande, il faudrait prolonger la mesure »...

— Renforcement de la mesure : « A l'avenir, il ne s'agirait pas seulement d'empêcher des hausses de prix « injustifiées », mais aussi de réduire des prix « inappropriés » (...) Cette démarche ne correspond absolument pas à la modification de la situation du marché. Elle justifierait au contraire l'abandon de toute surveillance, en particulier dans l'intérêt de la concurrence qui joue à nouveau efficacement son rôle régulateur. »

Les patrons pour le contrôle des salaires...

— Et les salaires ? « Même l'allusion que le gouvernement fait à une phase de reprise de la croissance qui serait sur le point d'intervenir et pourrait se répercuter sur les prix n'est pas un argument pertinent à l'appui de la prolongation de la surveillance car, dans ce cas, les salaires devraient logiquement rester aussi sous surveillance puisqu'ils constituent un élément essentiel dans la formation des prix ; or le gouvernement renonce à la surveillance des salaires. »

Bref, après le tir de barrage patronal précédant

Chanson bas

Au jour de la beauté perdue
Et du meurtre qui fut léger,
Quelle est cette chanson de rue
A la gorge d'un étranger ?

Refrain d'orgue de Barbarie,
Echo bizarre du passé,
Cette complainte sans patrie
Est comme un sang mal effacé.

Jour du meurtre, où la vie étonne
Plus de gouffres qu'il n'est de fleurs !
Chanson bas, tu n'es à personne
Et tu trompes même les pleurs.

Gilbert Trolliet

Surveillance des prix : les commissions proposent et le Parlement dispose

Surveillance des prix : en moins d'une semaine, deux surprises intéressantes avec les votes des commissions parlementaires spécialisées en la matière ; aux Etats tout d'abord, le 4 novembre, puis au National le 10. Ici et là, avec des restrictions certes, mais tout de même moins importantes qu'on ne s'y attendait généralement, le projet du Conseil fédéral passait le cap.

L'événement est assez considérable pour que l'on s'y arrête. Ce d'autant plus que les Chambres reviendront sur la question lors de leur prochaine session de décembre.

Quelques points de repères tout d'abord. La surveillance des prix est de nouveau à l'ordre du jour

les délibérations des commissions, il ne faisait pas de doute que le projet du Conseil fédéral serait largement amputé de sa substance.

Seuls deux radicaux...

Or, devant ses dix collègues des Etats (trois radicaux, quatre démo-chrétiens, un socialiste, un agrarien et un indépendant), le porte-parole zurichois et radical du Vorort et du textile, Fritz Honegger, n'a obtenu qu'une seule modification majeure du texte original, importante il est vrai, puisque la possibilité accordée au Conseil fédéral d'abaisser les prix inappropriés se trouvait, après un vote serré, limitée aux seules importations, alors que le Conseil fédéral prévoyait une compétence générale de l'autorité sur tous les produits. Or, devant ses dix-huit collègues du National (quatre radicaux, cinq démo-chrétiens, cinq socialistes, deux agrariens, un libéral et un indépendant), le porte-parole bâlois et radical du patronat, Felix Auer, fondé de pouvoir chez Ciba-Geigy, ne s'est battu en définitive avec succès que sur un point important : la suppression du « profit injustifié » comme fondement à une intervention de l'autorité sur des prix inappropriés ; pour le reste, à la seule opposition du radical Otto Fischer, de l'USAM, la commission acceptait le projet !

Un test

Surprise donc sur le plan des rapports de force politiques à l'intérieur de ces commissions parlementaires, à première vue indépendantes des mots d'ordre des groupes de pression bourgeois. Mais, bien sûr, commissions proposent et Parlement dispose : la surveillance des prix sera l'un des premiers tests significatifs auxquels sera soumis le nouveau Législatif fédéral dans sa composition née des élections marquées par une avance socialiste.

Le cap sera d'autant plus délicat à franchir que, si la surveillance n'est plus applicable qu'aux prix

(les salaires et les bénéfiques font les frais de la nouvelle rédaction), elle trouve par contre, sous certains aspects, une application largement étendue. Que l'on songe, par exemple, à l'extension de l'obligation d'afficher les prix aux prestations de services (exclues dans l'arrêté de 1972) ; une amélioration notable sur la nécessité de laquelle nous avons insisté dans ces colonnes. Que l'on songe aussi à l'interdiction des publicités basées sur les différences de prix (« Le Conseil fédéral peut ordonner que seuls les prix à payer effectivement soient mentionnés à des fins publicitaires »), qui, explicitée dans une ordonnance pourrait modifier et clarifier considérablement toute une partie de la publicité. Que l'on songe surtout à cette compétence générale d'abaisser les prix inappropriés, refusée par la commission des Etats, mais acceptée par celle du National, et qui fera certainement l'objet de la principale controverse, pour déboucher probablement sur une « navette » entre les deux Chambres. On le voit, c'est sur des objets de réelle portée sociale (même s'il est juste de relativiser la portée réelle, et du régime proposé, et de ses implications pratiques) que le nouveau Parlement devra annoncer la couleur, sanctionnant ou refusant une heureuse évolution de la doctrine du Conseil fédéral en matière de surveillance des prix.

ANNEXE

Les directives du préposé

En matière de surveillance des prix, il faut savoir que ni l'arrêté fédéral qui vient à échéance, ni l'ordonnance complémentaire, ne donnaient une définition complète d'une hausse de prix injustifiée. Ont été alors adoptées, sur la décision du préposé en juillet 1973, un certain nombre de directives qui cernent plus précisément la question et qui se résument « grosso modo » de la façon suivante :

les augmentations de prix sont réputées injustifiées dans la mesure où

— elles dépassent les augmentations du coût et aboutissent à des augmentations extraordinaires du bénéfice,

— elles sont fondées sur une appréciation de la valeur du matériel ou des marchandises qui s'écarte du prix de revient,

— elles ne tiennent pas compte de la réduction du coût résultant du changement de parité de la monnaie ;

d'autre part, « les augmentations de salaires convenues collectivement ou celles qui leur sont assimilables sont en principe considérées comme des coûts ; en cas de hausse extraordinaire des salaires, le préposé peut diminuer le taux d'imputation d'une telle augmentation ; ce faisant, il tiendra compte des profits réalisés par l'entreprise ou par la branche et du niveau général des salaires, ainsi que des obligations déjà souscrites et d'autres circonstances particulières » (inutile de préciser que les annonces de hausses de salaires ont été plutôt rares !).

16 000 cas

C'est dans ce cadre plus précis qu'ont été appréciées les quelque 16 000 annonces d'augmentations de prix enregistrées jusqu'à la fin août 1975 (près de 6000 autres annonces reçues ne concernaient pas des augmentations de prix) et qui se répartissaient de la façon suivante entre les différents groupes de dépenses :

	En %
Loyer, chauffage et électricité	14
Ménage et aménagement du logement	2
Travaux d'artisanat	14
Denrées alimentaires	6
Boissons et tabac	3
Habillement et entretien	2
Instruction et divertissements	3
Santé et soins corporels	9
Restauration et hôtellerie	15
Secteur bancaire	6
Transports et services publics	11
Divers	15

POINT DE VUE

Les prophètes et les fonctionnaires

Au commencement étaient les bactéries.

Puis vinrent, cahin-caha, quelques millions de flamboyantes espèces qui se firent gober, cahin-caha, par les vases du Carbonifère ou les glaces du Quaternaire.

Puis vint l'homme.

Cet animal perplexe, rigolard et malotru.

Un gentleman-farmer du Néolithique — pour garder la haute main sur les meilleurs pacages — s'avisait d'inventer une sinistre clôture : l'Etat. A peine né, ce sinistre Etat-clôture se chercha des piquets : il inventa la Raison d'Etat.

Cette Raison conduisit à instituer un corps de gardiens de clôture : les fonctionnaires. Ces fonctionnaires, estimant que penser est la chose la plus malsaine du monde, se mirent donc de suite et sans relâche à inventer des lois et

règlements afin de se donner du travail les uns aux autres.

Ce fut le commencement de la fin.

Quelques prophètes vinrent à passer. En bordure de désert.

Ils se firent chahuter et même crucifier avant de repartir, dépités, vers d'autres galaxies. L'Etat et les fonctionnaires s'emparèrent de leurs dires — les prophètes n'avaient rien écrit, ils étaient trop intelligents pour cela — et déclenchèrent d'horribles guerres pour des détails de traduction.

Aujourd'hui, les gentleman-farmers portent des cravates et des attachés-cases luisants. Ils règnent discrètement et à distance sur des cohortes de fonctionnaires imbibés jusqu'à l'os de Raison d'Etat. Les pacages sont multinationaux et gérés électroniquement. L'Etat s'est transformé en Empire de la Céleste Bureaucratie.

Et les prophètes, quand ils ne sont pas découverts au laser, sont mis aux poursuites par les fonctionnaires ou engagés comme liftiers sala-

riés de la Compagnie Internationale des Ascenseurs pour l'Au-Delà.

Non, rien n'a changé depuis le Néolithique. Juste la couleur des cravates et les étiquettes. Les fonctionnaires-clôtures se sont organisés en syndicats — c'est-à-dire en castes — et s'acharnent à nous faire croire à leur utilité. Ils invoquent même pour cela la Logique. Mais tout le monde sait que la logique est le dernier argument des gens sans imagination.

Les prophètes, eux, continuent d'arriver avec au moins 2000 ans d'avance. Et il se trouve, comme toujours, des fonctionnaires pour leur faire d'horribles histoires parce qu'ils n'ont pas fait timbrer leur permis de domicile.

Gil Stauffer

P.S. — Bravo, Maurice Chappaz, pour ton « Lötschental secret » ! (Ed. « 24-Heures »). Fantastique ! Superbe ! J'espère qu'il fera comprendre qu'une société se juge sur la façon dont on y souffre, on y aime et on y meurt. Et non pas sur son Produit national brut, comme le croient tous les imbéciles.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Le journal d'un procès

Pas précisément encore en vente dans les « kiosques alémaniques », voici le journal (deux doubles pages format quotidien romand) édité par le Groupe de travail tiers monde, à l'occasion de sa comparution devant les tribunaux bernois, dès le 26 novembre prochain (voir DP 338) pour répondre à la plainte déposée par la multinationale helvétique, Nestlé.

Premier tirage : 50 000 exemplaires, qui seront suivis, si cette parution n'est pas l'occasion d'ennuis sérieux, par un deuxième tirage plus considérable. Un titre : « Flaschenpost ».

Au sommaire, un rappel de l'objet précis du procès, un résumé des thèses en présence au cha-

pitre de l'alimentation des nourrissons dans le tiers monde (citations de la presse internationale, les arguments développés par Nestlé et des prises de position en faveur du Groupe de travail), quelques aspects de la politique commerciale de Nestlé, et surtout, en conclusion, quelques lignes pour rappeler que le procès en question doit permettre d'engager un véritable débat sur la qualité de notre engagement dans une politique de coopération avec le tiers monde.

Le sort des détenus zurichoïses

— Deux articles à noter dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » ; le premier est consacré au nouveau régime dont bénéficient les détenus zurichoïses à leur sortie de prison (mise en vigueur d'un service social dès le 13 février dernier) ; le second tient en fait dans le septième

volet « juridique » du magazine, consacré cette fois aux accidents de circulation et à leurs suites légales.

— Dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung », comme à l'accoutumée, quelques notes et articles à ne pas manquer : le journal bâlois donne la parole à un spécialiste des relations avec le tiers monde auprès d'une des grandes industries chimiques de la place au long d'un article intitulé « Le développement, qu'est-ce que c'est en réalité ? » (dans le corps du numéro, une réponse d'une tout autre eau dans un texte qui fait le point des composantes pour le moins divergentes de l'« aide » et du « profit ») ; à lire également le compte rendu d'une étude allemande sur les zones réservées aux piétons dans le centre des agglomérations urbaines (un rappel, à titre de curiosité : c'est la ville

d'Essen qui fait figure de précurseur en la matière, elle qui introduisait dès 1929 une telle zone pour le plus grand bénéfice de ses habitants); des nouvelles enfin du premier journal téléphoné de Suisse, créé à Zurich il y a quelques mois sous le nom de « Telefonzittig » (39 11 12), qui est entré peu à peu dans les mœurs (300 à 500 appels par jour) et dont le budget mensuel s'est, semble-t-il, stabilisé à près de 1000 francs (couverts par des contributions volontaires) bien que ses quelque vingt collaborateurs soient bénévoles depuis le début.

Un nouveau climat pour l'Union syndicale suisse

Réduction de la durée du travail, assurances sociales, main-d'œuvre étrangère, statistique économique, humanisation du travail, participation, médecine du travail, éducation et formation professionnelle, postes de travail et écoles de recrues, moyens de communication de masse, réformes des structures avec notamment la réorganisation de la presse syndicale, les objets à l'ordre du jour du prochain congrès de l'Union syndicale suisse (500 délégués à Bâle du 20 au 22 novembre prochain) recouvrent pratiquement toute l'actualité économique sociale et politique de notre pays.

Autant dire que la grande manifestation bâloise sera d'abord l'occasion de confirmer le poids de l'USS sur le fonctionnement de notre démocratie. Et là, les débats seront, à n'en pas douter, éclairés d'un jour différent cette année sur la lancée du regain d'intérêt pour les syndicats qu'a provoqué la crise.

Le nombre important des affiliations aux diverses fédérations (chiffres records par exemple à la TFMH) sous le coup des tensions sur le marché de l'emploi, l'élan significatif aussi pris par la gauche lors des dernières élections fédérales, devraient redonner à la principale organisation de syndiqués du pays une combativité qu'espèrent à n'en pas douter les nouveaux adhérents.

Le ton des résolutions qui seront votées par l'assemblée générale après des travaux préalables dans des groupes spécialisés sera là plus significatif que leur fond même, puisque l'on n'attend pas d'un congrès de cette ampleur des modifications de trajectoires politiques spectaculaires.

Pour mémoire, et pour situer plus exactement la place qu'occupait l'Union syndicale suisse dans le mouvement de concertation helvétique, quelques chiffres sont évidemment nécessaires.

Les tableaux ci-contre (voir aussi la « Revue syndicale » d'octobre 1975) indiquent des tendances: on en est réduit à comparer les données provenant des derniers volumes du recensement de 1970 et les effectifs des travailleurs syndiqués en 1974... A cela s'ajoute que les structures du monde ouvrier se sont considérablement modifiées cette dernière décennie: en 1960, on comptait un employé pour deux ouvriers, alors qu'en 1970 il

y avait huit employés pour dix ouvriers; on comprend, dans ces conditions, que le degré de syndicalisation soit fluctuant.

En toile de fond, l'importance de l'USS: en 1970, année du recensement, la Suisse comptait 795 008 travailleurs organisés au total, et l'USS en regroupait 436 669, soit 54,5 % (le nombre total des salariés s'élevait alors à 2 683 074...). Le premier tableau: l'évolution des effectifs syndicaux dans les diverses régions du pays (dans le détail, il est à noter que le canton de Neuchâtel vient en tête avec un degré d'organisation de 31 % en 1974; il est suivi des cantons de Schaffhouse (29,6 %), Bâle-Ville (28,6 %), Tessin (26,5 %), Vaud (21,6 %) et Berne (21,3 %) alors que le degré le plus bas est celui des cantons de Schwyz (2,4 %) et Nidwald (2,9 %). Le second tableau: le degré d'organisation à l'Union syndicale suisse dans les diverses régions helvétiques.

1. La force des syndicats

				Indices 1960=100		
	1960	1970	1974	1960	1970	1974
Suisse orientale ¹	46 693	43 591	44 624	100	93,4	95,5
Zurich	81 122	69 275	68 867	100	85,3	84,8
Suisse septentrionale ²	87 013	81 675	84 928	100	93,3	97,6
Suisse centrale ³	15 027	13 991	14 119	100	93,1	93,9
Berne	85 916	84 885	86 935	100	98,8	101,2
Suisse romande ⁴	98 662	115 383	122 555	100	113,0	124,2
Tessin	15 795	20 535	24 782	100	130,0	156,8
Total ⁵	437 006	436 669	455 235	100	99,9	104,2

2. La force de l'USS

	Salariés	Affiliés à l'USS	Degré d'organisation	
	1970	1974	1960	1974
Suisse orientale ¹	369 496	44 624	15,3	12,1
Zurich	513 426	86 867	19,4	16,9
Suisse septentrionale ²	495 036	84 928	20,0	17,2
Suisse centrale ³	197 865	14 119	9,1	7,1
Berne	407 296	86 935	25,9	21,3
Suisse romande ⁴	597 754	122 555	23,4	20,5
Tessin	93 606	24 782	21,4	26,5

¹ Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh. Int. et Ext., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie.

² Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie. ⁴ Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg, Genève.

³ Lucerne, Uri, Schwyz, Nidwald, Zoug.

⁵ Membres isolés inclus.

Les lendemains de la construction

Donc, selon les experts (« Centre saint-gallois de prospection de l'avenir »), on peut s'attendre à une légère reprise dans le secteur de la construction à partir de la deuxième moitié de l'an prochain. En attendant, le recul réel du volume de l'activité devrait atteindre en 1975 presque les 23 % du résultat de l'année précédente (la part de cette entreprise au produit national brut atteindrait donc un plancher d'environ 13 %...), un recul qui ne serait qu'à peine rendu moins douloureux par des commandes supplémentaires prévues par la Confédération.

On sait que la « crise » aura imposé la restructuration indispensable de cette industrie, mais aura également préparé le terrain à l'expansion des « grands » qui ont gardé pendant les temps des vaches maigres les moyens nécessaires pour profiter en première ligne d'une éventuelle reprise.

Et les locataires ?

Mais les locataires profiteront-ils eux aussi de ces lendemains plus heureux ? C'est la question qui s'impose dès maintenant.

Dans les années cinquante et soixante, on a pu se satisfaire que le « boom » de la construction permette de suivre (pour le moins) le rythme de l'exode rural.

D'où une expansion strictement quantitative du logement, au détriment d'appartements conçus par exemple pour les personnes âgées, d'appartements accessibles qui stimulent un développement harmonieux de la famille, d'appartements accessibles qui permettent l'épanouissement des loisirs. Aujourd'hui, il faut admettre que les profits à venir dans un nouveau départ économique de l'industrie de la construction doivent absolument prendre en compte un renouveau qualitatif des logements. C'est le prix normal des soutiens divers que la collectivité accorde à ce secteur en difficultés.

Neuchâtel: les limites d'un sacrifice

Les difficultés des finances publiques ont contraint, cet automne, l'Université de Neuchâtel à revoir son projet de budget. La décision des autorités, rondement menée, portait avant tout sur les postes d'assistants. Ces sans-grade de la hiérarchie universitaire ne sont-ils pas taillables à merci puisque leur emploi n'est que temporaire ? Ne sont-ils pas également les privilégiés du système, car leur poste doit, en principe, leur permettre de poursuivre leurs recherches et leur formation, par exemple sous forme d'une thèse de doctorat ? Ne préparent-ils pas la relève de demain, qu'il est plus facile d'hypothéquer, pour répondre aux nécessités de l'heure, que de toucher aux féodalités existantes ?

Jusque là, rien que de très connu dans le scénario neuchâtelois. Ce qui suit est plus surprenant. Les professeurs répondent en effet aux compressions budgétaires en acceptant en grande majorité d'abandonner 3 % de leur salaire pour maintenir une partie des postes d'assistants menacés de suppression. Ce geste mérite commentaire, d'autant plus que, dans l'échelle des traitements universitaires en Suisse, le canton de Neuchâtel se distingue par la modicité de ses prestations.

Et tout d'abord les mobiles. La crainte de voir partir un collaborateur indispensable a pu jouer chez certains. Plus largement, le souci de ne pas aggraver les conditions de travail. Certains professeurs de l'Université de Bâle ne font-ils pas l'amère expérience, depuis quelques années, de hauts traitements qui grèvent le budget, empêchent le développement normal de leur établissement et aggravent en fin de compte leurs conditions de travail ? Mais la plupart des enseignants neuchâtelois concernés ont surtout voulu manifester, par leur décision, leur attachement à la communauté universitaire et leur souci de solidarité civique. Etonnant pays, où les valeurs héri-

tées de l'Histoire perdurent ainsi dans les comportements de la société industrielle moderne ! Les conséquences font davantage problème. En termes financiers, la position de Neuchâtel s'aggrave dans la lutte que les hautes écoles, et notamment les facultés de sciences exactes ou médicales, mènent pour arracher au secteur privé des scientifiques de valeur. Sur un plan plus large, ce renoncement volontaire peut servir à justifier d'autres sacrifices que les possédants attendent des salariés lorsqu'il s'agit de lutter contre la crise. Cette ambiguïté politique et sociale n'a pas échappé aux intéressés, qui ont cependant choisi, contre la logique abstraite de l'économie, la fidélité à des valeurs morales partagées encore par beaucoup.

Faute d'organisation syndicale, les professeurs de l'Université de Neuchâtel ont donc été acculés à un choix aux termes inégaux. Soit défendre égoïstement leurs salaires et leur position de privilégiés dans la hiérarchie universitaire. Soit faire un sacrifice en faveur de leur communauté, mais au détriment d'une solidarité plus étendue, celle des salariés qui sont tous menacés par la récession. Mais ils ne sont pas les premiers, dans cette crise, à payer le sous-développement syndical dans le monde enseignant, l'isolement de l'école et de ses travailleurs dans la société actuelle. Une situation que seuls les enseignants à tous les niveaux peuvent redresser en se donnant la conscience et les moyens nécessaires à la défense de leur condition salariale.

ERREUR

Sous la forme d'une note de bas de page, nous donnions dans notre dernier numéro, à propos du procès Nestlé - Groupe de travail tiers monde, l'adresse de la Déclaration de Berne qui a publié en français l'opuscule « Nestlé tötet Babys » ; cette adresse était malheureusement inexacte ! Rectifions donc : Déclaration de Berne, Secrétariat romand, case postale 97, 1000 Lausanne 9.